

PV approuvé lors de la réunion
du CM du 15/02/2024
PV affiché le 16/02/2024

Procès-Verbal valant compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 janvier 2024.

Présents : RÉSONET Danielle, MIGNOT Hervé, BERGER Serge, PARIS Leïla, DUBOIS Sandrine, RIMBAULT Éric, DIVAY Thibaut

PAQUET Daniel et BARRIER David sont arrivés à 20h20 et n'ont pas pris part aux votes des points 1 et 2 .

Absents excusés ayant donné pouvoir : MALVAL Élodie à Hervé MIGNOT, TRAVERS Baptiste à Danielle RESONET

Secrétaire de séance : Leïla PARIS.

Madame le Maire fait approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 décembre 2023.

1- DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS – délib 2024_01_01.

Madame le Maire expose que le contrôle de légalité de la Préfecture l'a interpellée sur la délibération prise en décembre qui est incomplète, elle ne mentionne pas la procédure de saisine du référent et le remboursement éventuel des frais kilométriques sur la base de la Fonction Publique Territoriale.

PRESENTS : 7
VOTANTS : 9
POUR : 9
CONTRE :
ABSTENTION :

2- COUT MOYEN DEPARTEMENTAL 2023-2024 – CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC LE RPI - délib 2024_01_02.

Madame le Maire expose qu'elle a reçu la liste des enfants de Landavran scolarisés dans le RPI.

La circulaire préfectorale du 18 octobre 2023 fixe le coût moyen départemental d'un élève à la rentrée scolaire 2022 à 424 € en élémentaire et à 1466 € en maternelle.

Pour l'Ecole Saint Louis de Champeaux, il y a 19 élèves domiciliés à Landavran subventionnés à hauteur du coût moyen départemental en vigueur soit :

19 élèves de maternelle x 1 466 € = 27 854 €

Pour l'Ecole Saint Joseph de Landavran, il y a 41 élèves domiciliés à Landavran subventionnés à hauteur du coût moyen départemental en vigueur soit :

41 élèves de primaire x 424 € = 17 384€

Total: 45 238€ qui seront versés à l'OGEC de Champeaux-Landavran en 4 versements, en janvier (solde 2023), en mars (1^{er} versement), en juillet (2^{eme} versement), en octobre (3^{eme} versement).

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette répartition et certifie que ces montants seront repris lors de l'établissement du Budget Primitif 2024.

Madame le Maire expose également que 12 élèves sont scolarisés à Val d'Izé dans les écoles publiques et privées, la participation sera d'environ 8300 euros.

2 élèves sont en classe ULIS à Servon sur Vilaine.

2 élèves sont scolarisés à Vitré.

PRESENTS :7
VOTANTS :9
POUR :9
CONTRE :
ABSTENTION :

3-PROPOSITION DE COMPOSITION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA POTILIQUE DE REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS EN BRETAGNE.

Madame le Maire présente le projet de délibération pour la composition de la conférence régionale.

La proposition d'origine présentée par la Région ne comptait pas de représentant des associations de maires ruraux ni de représentants des EPCI ayant compétence en matière de programme local de l'habitat.

Le Conseil Municipal , ayant délibéré, valide le projet de délibération .

PRESENTS :9
VOTANTS :11
POUR :11
CONTRE :
ABSTENTION :

4-POINT SUR LA ROUTE DU VERGER

Madame le Maire fait le point sur le passage caméra réalisé dans le réseau d'eaux pluviales, il en ressort que seuls 40 mètres sont en bon état. Elle propose de refaire le réseau d'eaux pluviales en totalité soit environ 345 mètres.

Les raccordements successifs des habitations montrent des anomalies, notamment des tuyaux mal positionnés, du béton versé dans le réseau.

Désormais, le raccordement au réseau d'eaux pluviales sera soumis à vérification avant rebouchage tout comme il est procédé pour le raccordement au réseau d'eaux usées.

Le coût estimé à ce stade est de 133 805 € .

C'est une compétence communautaire, la commune règle la facture, Vitré Communauté la rembourse , la somme est ensuite déduite des versements des

allocations de Vitré Communauté en année N+1.

Le syndicat « Eaux des Portes de Bretagne » va profiter des travaux de la rue pour refaire une partie du réseau d'adduction d'eau potable.

Madame le Maire présente également les esquisses de la place et de la rue.



Certains points sont à revoir, le nombre et le positionnement des bornes de recharge, le nombre d'arbres à haute tige.

Le coût de la place est estimé à 71 153 € HT



Le coût de la rue est estimé à 437 175 € HT

L'aménagement du parking du terrain de sports est estimé à 94 332 €, cette partie est reportée sauf pour l'installation de Bornes en Apport volontaire.

La réserve incendie est évaluée à 69 627€ HT, ce dossier est subventionné à hauteur de 14 000€ (dossier DETR accordé en 2023).

Pour ces travaux, des dossiers de subvention seront déposés avant le 31 janvier :

Au titre des amendes de polices (30%): montant subventionnable 97 991 € , subvention attendue 29 397 €

Au titre de la DETR : équipements de sécurité(40%) - montant subventionnable 124 325 € (la maîtrise d'œuvre est prise en compte), subvention attendue 49 730 €

Au titre de la DETR : revitalisation des centre bourg sécurité(30%) - montant subventionnable 97 487 € (la maitrise d'œuvre est prise en compte), subvention attendue 29 246 €

Il faudra prioriser les dossiers DETR, pour être certain d'avoir un financement et donc retenir le plus avantageux.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATION SUR LES INDEMNITES DES ELUS PERÇUES EN 2023.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du montant des indemnités versées aux élus en 2023.

2023	BRUT	NET VERSE
Danielle RESONET, maire	17 034 €	14 734.50 €
Hervé MIGNOT, 1er adjoint	5 207.52 €	4 047.48 €
Elodie MALVAL, 2eme adjoint	5 207.52 €	3 794.70 €

La différence entre les 2 adjoints est due à l'adhésion au régime de retraite complémentaire CAREL.

INFORMATION SUR LES DÉPENSES D'ÉLECTRICITÉ

depenses électricité						
	DEPENSES totales	fournisseur	MAIRIE ET SALLE	éclairage public	atelier	part de l'EP en %
2023	4829,37	IBERDROLA	2393,45	1466,17	969,74	30
2022	5 295,00 €	IBERDROLA	2 463,00 €	1 609,00 €	1 223,00 €	30
2021	5 590,80 €	IBERDROLA	2 779,42 €	1 771,00 €	1 040,44 €	32
2020	6 567,88 €	EDF/IBERDROLA	2 964,68 €	2 523,01 €	1 080,19 €	38
2019	6 669,91 €	EDF	- €	2 333,00 €	- €	35
2018	7 551,84 €	EDF	- €	2 461,00 €	- €	33
2017	7 032,19 €	EDF		2 377,00 €		34

Madame le Maire signale qu'IBERDROLA n'a pas renouvelé le contrat de fourniture d'électricité, la commune a pu bénéficier du tarif règlementé auprès d'EDF à partir du 1^{er} janvier 2024.

ARTIFICIALISATION DES SOLS

Hervé MIGNOT et Serge BERGER souhaitent relancer le projet de production d'énergie au sol sur les terrains de la route du verger ou de l'allée des noisetiers ou en toiture sur l'atelier communal.

LA LANDE 2

Madame le Maire informe que 6 terrains sont vendus, 1 compromis a été signé en janvier, une maison est habitée.



DOSSIER CITEO-financement de la collecte des déchets abandonnés

Madame le Maire signale que le dossier a été déposé et validé, le 1^{er} acompte de 621€ sera versé courant janvier.

La séance est levée à 21h55.

Le Maire
Danielle RESONET

Signature manuscrite de Danielle Resonet en noir.

Le secrétaire
Leïla PARIS

Signature manuscrite de Leïla Paris en bleu.

